

Le rapport Gray ne prouve d'aucune façon que la propriété étrangère des entreprises canadiennes est préjudiciable aux intérêts du Canada et des Canadiens. Il ne fournit aucune preuve non plus d'un avantage quelconque qui résulterait du rachat d'une entreprise ou d'une industrie appartenant à des hommes d'affaires étrangers qui les auraient établies. J'en suis fort déçu, à l'instar de la plupart des Canadiens qu'on a assujettis à un barrage de critiques et de points de vue alarmistes sur le danger que représentent les prises de contrôle étrangères, car je voudrais bien savoir au juste quelle est la situation et s'il y a ou non danger que nous perdions les rênes de notre économie.

Il n'y a pas un seul iota de vérité dans l'assertion selon laquelle le Canada, en tant que nation, n'exerce pas un contrôle effectif sur son économie—et le mérite en revient au gouvernement actuel et à ceux qui l'ont précédé—si l'on table sur les preuves sérieuses que nous avons en main. En l'absence d'une preuve irréfutable de la mainmise étrangère, il me faut déférer à l'opinion de la plupart de nos banquiers et de nos industriels selon laquelle le Canada a la haute main sur tous les secteurs de son économie et qu'il ne court, à ce propos, aucun danger immédiat ou à long terme.

On a la preuve que les entreprises et industries d'appartenance étrangère, ou contrôlées par l'étranger, sont aussi bons citoyens que les entreprises appartenant à des Canadiens. Il y a maintes preuves que sans l'arrivée de capitaux et d'expertise étrangers qu'on a constatée au cours des 50 dernières années, bien des secteurs de notre économie n'atteindraient toujours pas des normes acceptables. Je parle d'après ma propre expérience, car j'ai constaté que c'était le cas, au cours des 25 années où je me suis consacré aux affaires avant d'être élu à la Chambre. Nos industries minière, du bois, de pâte et papier, métallurgique, de l'automobile et une vaste proportion de nos industries de main-d'œuvre ont été établies à l'origine, ou depuis, grâce aux capitaux fournis par des entrepreneurs étrangers. C'est ce qui s'est produit depuis la Confédération. Un exemple notoire de ce fait est l'arrivée de capitaux britanniques à laquelle on doit presque entièrement la construction du Canadien Pacifique, l'instrument même de la Confédération.

J'aimerais, à ce stade, recourir à un exemple que nous connaissons tous pour montrer à quel point bon nombre de nos nationalistes économiques voient tout en noir. Je veux parler de l'usine exploitée par la Canadian International Paper Company au Témiscamingue, au Québec. Nous regrettons tous la fermeture de l'usine et la perte d'emploi de centaines des habitants de cette ville. La Canadian International Paper Company s'est toujours montrée bon citoyen. Pendant les 52 dernières années, la société a dépensé des dizaines de milliards de dollars en immobilisations, en améliorations, en impôts, en salaires, et de diverses autres façons, pour remplir ses obligations envers la collectivité, envers le pays et envers ses actionnaires. Elle a été l'employeur principal de la ville, et elle a été un bon employeur. On nous informe maintenant que l'usine est fermée parce que le marché pour le produit de cette société a changé au point que l'entreprise n'est plus rentable. Les employés de la compagnie sont stupéfaits et inquiets, cela se comprend. Ils s'inquiètent de leur avenir et de leurs familles.

Depuis l'annonce de la fermeture de l'usine de Témiscamingue, des économistes canadiens donnent à entendre que le siège social de la société se trouve à New York et que, par conséquent, elle est une filiale d'une entreprise américaine. La compagnie se transforme soudainement de bon citoyen en coupable. On nous dit maintenant que c'est là un des dangers de l'appartenance ou du contrôle étrangers de grandes entreprises et que cette société aurait survécu si elle avait été canadienne.

On peut en citer un autre exemple, celui d'une société bien connue de nous tous, l'une des plus grandes du monde et d'importance capitale pour le Canada, la International Nickel, à Sudbury. Bien que tous les travaux concernant l'exploitation minière et la fonderie se fassent au Canada, le siège social de cette société se trouve à New York. Je n'ai aucune objection à cela dans la mesure où la société demeure, comme elle l'a toujours été, une société bien canadienne. Elle dispose d'un marché mondial, tout comme elle fait l'objet d'une réputation mondiale. Falconbridge est une autre société qui jouit d'une réputation semblable.

Considérons deux éléments fondamentaux de l'exploitation de cette société à Témiscamingue. La Canadian International Paper Company n'a pas attendu le dernier moment pour essayer de prendre des mesures correctives. Au cours des dernières années, elle a cherché à prendre différentes mesures pour compenser les effets du manque de débouchés que connaît sa production. Elle a cherché des moyens d'adapter ses installations à la production de biens plus durables, mais elle n'a pas trouvé de solution. Maintenant que l'on a obligé l'usine à fermer, la société s'est arrangée pour aider tout organisme gouvernemental ou privé à utiliser les installations pour fabriquer tout produit vendable, en vue de minimiser l'incidence de cette fermeture sur les habitants de l'endroit. Cela ne montre pas que les géants industriels sont insensibles, ou qu'ils ne s'intéressent pas au bien-être des citoyens du pays hôte.

Je regrette de devoir dire qu'Ottawa est devenu une telle jungle bureaucratique pendant les quatre années de mandat de notre gouvernement, que je frémis en pensant aux conséquences de ce projet de loi. Le fait qu'un groupe de bureaucrates se trouve habilité à juger de l'admissibilité d'un investisseur au Canada, et à évaluer l'avantage ou le désavantage que représente cet investisseur pour l'économie canadienne, ne me dit rien qui vaille. A mon avis, les dispositions du bill qui donnent tout pouvoir au ministre et, par conséquent, au cabinet sont inopportunes. Comment pouvons-nous logiquement nous attendre que ces gens en connaissent plus sur une entreprise que ceux qui ont passé leur vie à apprendre leur métier et qui non seulement le connaissent à fond mais connaissent aussi les rouages des marchés mondiaux?

• (1720)

**L'hon. M. Pepin:** Soyez sans crainte, nous avons quelques hommes d'affaires.

**M. Alkenbrack:** J'espère bien, monsieur le ministre. Le ministre dit qu'il demandera l'avis d'hommes d'affaires à propos de ces questions. J'espère qu'il le fait et qu'il le fera toujours lorsque ce bill aura pris force de loi. Si c'est là la réponse au problème qu'a décrit le gouvernement, je suis alors plus que jamais résolu à m'enquérir sur sa nature et son étendue.